

JOURNAL MUNICIPAL

SPÉCIAL NOUVEAUX ARRIVANTS 2024

de Saint-Rémy-de-Provence

BIENVENUE À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

ADMINISTRATION | P.3

Vos démarches
simplifiées

JEUNESSE | P.6

De la crèche
au lycée

CULTURE | LOISIRS | P.10

On fait quoi
ce week-end ?





LE MOT DU MAIRE

Vous venez d’emménager à Saint-Rémy-de-Provence, ou vous avez récemment changé d’adresse sur la commune. Quelle qu’en soit la raison, mutation professionnelle, évolution de la situation familiale, désir de nouveaux horizons... changer de logement est toujours un moment important de la vie et marque souvent un nouveau cap dans nos parcours respectifs.

Afin de vous accueillir dignement dans notre belle commune, nous avons souhaité regrouper dans ce petit guide, qui reprend les codes du journal municipal, les informations essentielles qui vous permettront de « prendre vos marques » dans votre nouvelle vie de citoyen saint-rémois, de découvrir certains services publics, d’être bien au fait des consignes et des démarches propres à Saint-Rémy, ou encore de vous investir ou de vous épanouir, si vous le souhaitez, dans la vie locale.

La plupart de ces informations figurent de façon plus complète sur le site de la ville, que je vous invite à consulter régulièrement en vous rendant sur www.mairie-saintremydeprovence.com.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à contacter la mairie ou la Communauté de communes si vous avez besoin d’autres réponses.

Hervé Chérubini

Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Président de la Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles

SOMMAIRE

Démarches administratives P. 3

- Accompagnement numérique au Liber’espace
- Inscription sur les listes électorales
- Changement d’adresse et papiers officiels

Les élus municipaux P. 4

- Présentation des 29 élus de la ville

Générations P. 6

- Crèche
- Établissements scolaires
- Périscolaire et restauration
- Maison de la jeunesse
- L’aide sociale communale

Environnement P. 8

- Déchets
- Eau
- Protection contre les incendies

Transports-circulation-sécurité P. 9

- Zones de stationnement
- Macaron de stationnement
- Bornes de recharge électrique
- Occupation du domaine public
- Opération tranquillité vacances
- Vidéoprotection

Culture et loisirs P. 10

- Maison des associations
- Sport
- Parcs et jardins
- Saison culturelle
- Musée des Alpilles
- Carte Ambassadeur du patrimoine
- Bibliothèque municipale Joseph-Roumanille
- Conservatoire de musique du Pays d’Arles

Rester informé P. 12

- Supports de communication
- Numéros utiles

VOS DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Comme tout citoyen, vous serez amenés à effectuer régulièrement des démarches administratives. À l’ère de la dématérialisation, la plupart s’effectuent presque intégralement sur internet.

UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE AU LIBER’ESPACE

La ville de Saint-Rémy-de-Provence a créé il y a quelques années le Liber’espace, pour accompagner les personnes peu à l’aise avec l’outil informatique. Ce service est gratuit pour les Saint-Rémois.

5 ordinateurs en libre accès sont mis à disposition du lundi au vendredi midi afin d’accompagner les usagers à l’autonomie numérique.

L’accueil est assuré par le médiateur du Pôle numérique sur rendez-vous, pour les démarches dématérialisées suivantes :

- pré-demande en ligne cartes d’identité et passeports
- accompagnement aux démarches dématérialisées permis et cartes grises
- démarches Sécurité sociale (Améli, MSA...)
- démarches Caisse d’allocations familiales (déclaration trimestrielle, prime d’activité...)
- démarches Pôle emploi (actualisation mensuelle...)
- créations de comptes (ANTS, impôts...)
- démarches logement social (création du dossier...)
- créations de boîtes e-mail et autres procédures...

Avez-vous bien déclaré votre nouvelle adresse ?

L’État a mis en place un service en ligne vous permettant de déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l’administration et de fournisseurs d’énergie.

Caisses de sécurité sociale et de retraite
Énergie (EDF, Engie, Enercoop)
Pôle emploi
Service des impôts
Services en charge des cartes grises (SIV)



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous souhaitez désormais voter à Saint-Rémy ? Vous devez demander votre inscription sur les listes électorales. Cette démarche se fait sur internet ; plus simple et plus rapide, elle évite un déplacement en mairie.

La création d’un compte est gratuite et sécurisée. Les pièces justificatives (copie de la pièce d’identité – carte d’identité ou passeport – et justificatif de domicile) doivent être numérisées.

Connaître sa situation électorale

Depuis le 11 mars 2019, la démarche d’interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d’inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.

Ce nouveau service fait partie des simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Passeport et CNI : ça se passe au Liber’espace

Pour demander ou renouveler son passeport ou sa carte nationale d’identité, la démarche commence par une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr>

Vous prendrez ensuite rendez-vous au Liber’espace (et non à l’hôtel de ville) pour le recueil de vos empreintes digitales et pour le dépôt de votre dossier.

La récupération des documents d’identité se fait également au Liber’espace.

Liber’espace

Avenue de la Libération Espace de la Libération
13210 Saint-Rémy-de-Provence
Tél. 04 32 60 67 38 • liberespace@ville-srdp.fr
• lundi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
• mardi : de 8h30 à 17h
• mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
• vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



LES ÉLUS MUNICIPAUX

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX, ADJOINTS AU MAIRE



Hervé Chérubini
Maire
Avenir institutionnel,
transition écologique,
finances



Yves Faverjon
1^{er} adjoint
Économie, commerce, tourisme,
citoyenneté, budget participatif,
élections, chasse & pêche



Florine Body-Bouquet
2^e adjointe
Associations, culture provençale,
personnel communal, relais
assistants maternels, jumelages



Gabriel Colombet
3^e adjoint
Culture, patrimoine,
politique seniors



Magali Mistral
4^e adjointe
Agriculture, hydraulique agricole,
valorisation des déchets agricoles



Vincent Oulet
5^e adjoint
Travaux, marchés publics,
entretien des réseaux, performance
énergétique bâtiments



Isabelle Plaud
6^e adjointe
Éducation, jeunesse, petite enfance,
sensibilisation environnementale



Henri Milan
7^e adjoint
Urbanisme, habitat,
circulation, stationnement



Françoise Jodar
8^e adjointe
Affaires sociales,
logement



Juliette Dorise
Conseillère municipale
Mobilité,
relations Europe



Bernard Marin
Conseiller municipal
Sport, sécurité,
devoir de mémoire



Sophie Roussi-Planché
Conseillère municipale
Référénte santé, bien-être animal,
handicap



Yves Nègre
Conseiller municipal
Services techniques,
propreté urbaine, voirie



Catherine Meinhard
Conseillère municipale
Politique de la santé et relations avec
les professionnels de santé, crèche



Benjamin Ramage
Conseiller municipal
Festivités et comité des fêtes,
bovine, sport



Mireille Wilde
Conseillère municipale
Référénte seniors



Arnold Martin
Conseiller municipal
Emploi, environnement, espaces
naturels et biodiversité, PNRA



Nathalie Saladin
Conseillère municipale
Référénte Ehpad,
santé



Jean-Pierre Clapier
Conseiller municipal
Proximité, réunions de quartier,
commission de sécurité



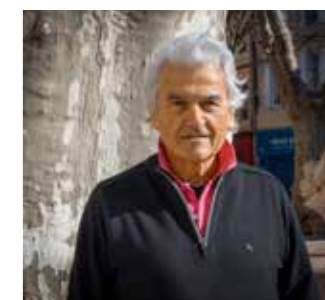
Claudia Montagut
Conseillère municipale
Modernisation
de l'action publique



Rodolphe Roger
Conseiller municipal
Service public de l'énergie,
systèmes d'information



Mireille Ballit
Conseillère municipale
Concertation citoyenne,
médiation



Jean-Pierre Garcia
Conseiller municipal
Règlement local de publicité
et signalétique, qualité de vie

LES CONSEILLERS DE L'OPPOSITION



Romain Thomas
Conseiller municipal



Céline Salvatori
Conseillère municipale



Jean-Jacques Mauron
Conseiller municipal



Marie-Pierre Diassy
Conseillère municipale



Nathalie Royer-Hervet
Conseillère municipale



Pascal Bouterin
Conseiller municipal

Le Conseil municipal de Saint-Rémy-de-Provence, qui s'est installé le 5 février 2022, est composé de 29 élus : 23 pour la majorité et 6 pour l'opposition.

Les membres du Conseil municipal sont désignés par les électeurs de la commune lors des élections municipales. Leur nombre est fixé par loi et dépend de l'importance démographique de la commune.

La commune de Saint-Rémy-de-Provence est le lieu idéal pour élever ses enfants, de la naissance à l'âge adulte. Les structures d'accueil et les services jeunesse, en nombre suffisant, proposent des prestations de grande qualité.

LA VIE EN CRÈCHE

La commune compte 2 crèches pour les 0-3 ans : la crèche municipale Le Club du tout-petit et la crèche associative Dorémi (ADMR).

La préinscription s'effectue auprès du service Enfance et Famille. Le dossier de préinscription est téléchargeable sur le site de la ville :

Rubrique : Vivre à Saint-Rémy | Enfance jeunesse | Petite enfance

La préinscription ne signifie pas l'inscription automatique de l'enfant dans la structure. Seuls les dossiers de préinscription complets sont étudiés lors de la commission d'attribution.

Les enfants y sont accueillis dans des conditions optimales afin de favoriser leur bon développement et de permettre à leurs parents de concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale.

Cette structure de 35 places comporte trois unités :

- les explorateurs (3 mois-18 mois)
- les aventuriers (18 mois-2 ans)
- les globe-trotters (2 ans-3 ans et demi)

Restauration :

Les repas et les goûters sont confectionnés sur place par un agent municipal. La crèche est titulaire d'un agrément sanitaire européen.

La restauration à la crèche s'inscrit dans le programme de certification Ecocert de la restauration scolaire municipale.

Crèche « Le Club du tout petit »
362 avenue de Bientina | Tél. 04 90 92 14 60

Crèche associative ADMR Dorémi
389 route de Maillane | Tél. 04 90 92 73 44



La crèche municipale
« le Club du tout-petit »

Établissement d'accueil de jeunes enfants, certifié écolo-crèche, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

LA MAISON DE LA JEUNESSE



La Maison de la jeunesse a pour but d'accompagner les jeunes entre 11 et 17 ans dans toutes les dimensions de leur vie : éducative, personnelle, sociale, professionnelle... Elle propose des activités variées les mercredis et samedis après-midi et pendant les vacances scolaires.

L'accueil à la Maison de la jeunesse est soumis à une cotisation annuelle de 5€ ; les activités et sorties sont proposées à un tarif accessible pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

La Maison de la jeunesse organise aussi des séjours !

Séjours au ski pendant l'hiver, à la montagne ou à la plage pendant la saison estivale, voire à l'étranger en cours d'année, les jeunes ont la possibilité de partir à des prix avantageux.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est ouvert à tous, gratuit et anonyme et vous accueille pour toute question relative à l'orientation, l'emploi, la santé, la formation, le loisirs, la mobilité, les échanges internationaux... les mardi,

Le Relais petite enfance
« Alpilles-Montagnette »

Véritable lieu d'écoute, d'échange et d'accompagnement au service des parents, des assistants maternels, des enfants, des candidats à l'agrément et des gardes d'enfants à domicile, le RPE complète les modes d'accueil de la petite enfance en renforçant la qualité de l'accueil individuel.

Les accueils collectifs se déroulent au Relais, espace de la Libération, suivant un planning défini à l'année.

Une permanence physique au service est proposée (prise de rendez-vous souhaitée).

RPE « Alpilles-Montagnette »
Espace de la Libération 10 avenue de la Libération
Tél. 04 90 24 33 55 - Tél. 06 85 49 72 47
alpilles@relaispetiteenfance.com

La Petite Récré

Lieu d'écoute, d'échanges et de rencontre des parents avec des professionnels de la petite enfance, pour répondre à leurs questions mais aussi pour permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants, de partager des moments de jeux, d'acquies progressivement son autonomie.

Gratuit, sans rendez-vous. Ouvert aux futurs parents et parents d'enfants de moins de 6 ans. L'accueil se fait les jeudis de 9h à 11h30 hors vacances scolaires.

La Petite Récré - Maison de la Petite Enfance
10 av. de la Libération - 07 81 32 30 47
contact.ressourcesfamilles@gmail.com

jeudi et vendredi de 14h30 à 19h et les mercredi et samedi de 14h à 18h.

La Maison des ados est un service de prévention intégré à la Maison de la jeunesse. Les permanences ont lieu chaque mercredi de 13h à 18h.

La Mission Locale du Delta vous accompagne dans vos démarches après avoir réalisé un diagnostic personnalisé de votre situation. Elle met ainsi en oeuvre un parcours d'insertion adapté à chaque jeune. Les permanences ont lieu le lundi de 13h15 à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h et le vendredi : de 9h à 12h15.

accueilstremy@mldelta.fr | Tél. 04 90 90 01 20

Maison de la jeunesse - 11 bis av. Félix-Gras
jeunesse@ville-srdp.fr | Tél. 04 90 90 56 17

S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

Les inscriptions dans les écoles s'effectuent auprès du service Enfance et Famille.

Pièces à fournir : Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la ville ou à retirer au service Enfance et Famille, livret de famille, carnet de santé (pages des vaccinations), justificatif de domicile et certificat de radiation (en cas de changement d'école).

Le choix de l'école où les enfants sont inscrits tient compte en priorité de l'adresse familiale et des effectifs des établissements.

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Comme dans toutes les communes, c'est la mairie qui gère tout ce qui se déroule à l'école en dehors du temps scolaire. Cantine, garderie, études et ateliers : ces différents services périscolaires sont accessibles sur inscription en ligne sur le Portail famille.

Garderie et étude (gratuites pour les familles)

Dans l'école maternelle, la garderie est assurée par les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Elle fonctionne de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 17h55 (le goûter doit être fourni par les parents) de façon échelonnée.

Dans les écoles élémentaires, la garderie est assurée par les agents municipaux. Elle fonctionne de 7h45 à 8h20, en accueil échelonné.

Après l'école, les enfants peuvent rester en garderie de 16h30 à 17h10 (départ échelonné à partir de 16h45) puis en étude de 17h10 à 17h55 (départ unique à 17h55). Goûter fourni par les parents. Les garderies sont réservées aux enfants dont les deux parents travaillent (sauf garderie du soir en élémentaire).

Restauration scolaire

Labellisée Ecocert niveau 3 mention excellence, chacun de nos restaurants scolaires et de la crèche offrent aux enfants des repas intégralement faits maison, comportant une grande proportion de produits frais, issus de l'agriculture biologique et/ou locaux.

Mieux nourrir les enfants, préserver l'environnement et soutenir une agriculture de proximité, sans augmentation du prix du repas, ni pour la collectivité ni pour les familles : ce sont les objectifs poursuivis par la municipalité.

Centre de loisirs Mas de Nicolas

Ce service associatif accueille les enfants de 3 à 12 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires, dans un espace chaleureux. Il propose des activités sportives, culturelles et d'éveil visant à les rendre autonomes tout en respectant leurs rythmes.

14 avenue Renée De La Comble 13210 Saint-Rémy-de-Provence
al.saint-remy-de-provence@famillesrurales.org | Tél. 04 90 92 51 70

L'AIDE SOCIALE COMMUNALE

Le Centre communal d'action sociale accompagne les habitants saint-rémois dans leurs démarches de la vie courante.

Il intervient de manière ponctuelle ou permanente auprès des personnes démunies, âgées, handicapées, invalides, des demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux en difficulté qui nécessitent un soutien :

- Demande de logement social
- Dossiers liés au handicap
- Constitution des dossiers auprès

du Conseil départemental, pour personnes âgées et handicapées

- Aides exceptionnelles pour les familles ou les personnes rencontrant momentanément des difficultés
- Revenu de solidarité active (RSA)
- Aides aux démarches administratives (CMU, rédaction, surendettement...)
- Domiciliation

Un travailleur social reçoit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur rendez-vous au 04 90 92 49 08.

Service Enfance et Famille

Hotel de ville - Place Jules Pellissier
Tél. 04 90 92 70 30
enfance@ville-srdp.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi - fermeture à 16h30 le vendredi)

ÉTABLISSEMENTS

École maternelle publique

- École maternelle Marie-Mauron

Avenue Edouard-Herriot
04 90 92 49 89 | 06 01 00 84 71

Écoles élémentaires publiques

- École de l'Argelier

Route d'Avignon
04 90 92 49 73 | 06 01 00 47 57

- École de la République

Place de la République
04 90 92 63 10 | 06 01 00 36 31

École privée

Groupe scolaire Saint-Martin

Avenue Louis-Mistral
04 90 92 08 02 www.ecolestmartin.fr

Collège Glanum

Avenue Théodore-Aubanel
04 90 92 03 85
www.clg-glanum.ac-aix-marseille.fr

Lycée professionnel agricole
Alpill'Campus

Avenue Edouard-Herriot
lpa.st-remy.educagri.fr
04 90 92 03 20



Saint-Rémy-de-Provence

Le CCAS propose également des services d'aide à domicile, de portage de repas ou de livres, la télé-assistance, un service de navette pour les séniors, ainsi que des animations annuelles (sorties, repas de Noël...).

Les habitants peuvent également bénéficier d'une « mutuelle de village ».

CCAS | 14A Bd Gambetta | 04 90 92 49 08

BIEN TRIER SES DÉCHETS



Communauté de Communes
VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Le tri permet de diminuer la proportion de déchets enfouis ou incinérés, de réduire le recours aux matières premières et d'économiser beaucoup d'énergie : autant de ressources épargnées pour les générations futures.

La CCVBA met à disposition des particuliers et des professionnels différents équipements (bacs individuels, colonnes à verre, colonnes à papier, à carton, déchèteries) pour qu'ils trient facilement leurs déchets. Depuis novembre 2021, tous les foyers (sauf centre-ville) sont équipés de bacs individuels jaunes et noirs pour le tri des emballages et des ordures ménagères. Retrouvez les cartes des points d'apport volontaire sur le site de la ville > Vivre à Saint-Rémy > Propreté / Environnement > Tri sélectif.

Bacs jaunes

Ils sont uniquement destinés aux emballages recyclables : bouteilles, flacons (avec bouchons), sachets plastiques, boîtes, canettes et aérosols métalliques (vides), cartons d'emballage simples et briques alimentaires, tous les emballages plastique. À déposer en vrac uniquement (les sacs partent directement au refus).

Bacs noirs

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs noirs fermés à l'intérieur des conteneurs prévus à cet effet.

Le papier

Une vingtaine de conteneurs à papiers sont positionnés à côté des conteneurs à verre. Il faut y déposer papiers, magazines, journaux, prospectus...

Le carton

Les petits cartons se jettent dans les bacs jaunes. Les plus gros cartons, propres et pliés (sans plastique ni polystyrène) se déposent dans les PAV. Merci de ne pas déposer de cartons mouillés.

Le verre

Une vingtaine de colonnes à verre sont réparties sur la commune. Pensez à y déposer vos pots, bocaux et bouteilles vides (attention, pas de pyrex !).

Certaines colonnes sont équipées du dispositif Cliiink, qui permet d'accumuler des points à chaque dépôt de verre dans les colonnes dédiées, et d'obtenir des bons d'achats et de réduction chez vos commerçants ! Pour en bénéficier, téléchargez l'appli mobile Cliiink.

Les déchets spécifiques

Le textile (vêtements, chaussures, draps, couettes...) doit être déposé propre dans les conteneurs de l'association Re-Sources (parking des arènes, place du Général-de-Gaulle, avenue Charles-Mauron et avenue Théodore-Aubanel), à la déchèterie ou au Secours catholique (rue Daniel-Milhaud).

Les dépôts font l'objet d'une nouvelle vie via la ressourcerie du Pays d'Arles et vend au Bokal ZA de la Gare.

Les seringues doivent être apportées dans les pharmacies.

Les piles et ampoules doivent être déposées en mairie, dans les supermarchés ou dans les fûts adaptés de la déchèterie.

Les bouchons en plastique déposés dans les bacs de récupération disponibles à l'accueil de la mairie sont ensuite revalorisés par l'association *Handi ! Cap sur l'avenir* pour des actions au profit du handicap.

Une collecte des sapins de Noël est organisée durant le mois de janvier. Pour être transformés en compost ils doivent être déposés sans décoration sur le parking du cimetière (av. du Souvenir Français) ou celui du stade (av. Théodore-Aubanel).

Une collecte de jouets solidaire est organisée fin novembre. Ils doivent être déposés au siège de la CCVBA, en état de fonctionnement, complets et réutilisables.

À déposer à la déchèterie

- les vieux meubles et encombrants ;
- les déchets électriques et électroniques (ils doivent être rapportés chez le commerçant en cas de remplacement de l'appareil) ;
- les pneumatiques (ou chez un revendeur de pneus) ;
- autres déchets : les déchets végétaux, les huiles usagées, les ferrailles, les bois, les cagettes, les emballages en polystyrène...
- les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et leurs emballages vides (EVPP).

Conditions d'accès à la déchèterie

Les particuliers saint-rémois disposent d'un accès gratuit dans les trois déchèteries intercommunales situées chemin des Méjades à Saint-Rémy-de-Provence, chemin du Cours du Loup à Saint-Etienne-du-Grès et RD 27 à Maussane-les-Alpilles.

Vous pouvez demander votre carte d'accès sur le site web ou à l'accueil de la Communauté de communes, avec les

documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers
- Extrait Kbis de moins de trois mois pour les professionnels
- Pièce d'identité
- Numéro d'immatriculation

Les immatriculations de véhicules et votre carte sont liées. C'est l'association des deux qui vous permettra l'accès aux déchèteries.

Le compostage

Si vous disposez d'un jardin, vous pouvez utiliser un composteur individuel pour la dégradation naturelle des déchets biodégradables.

Les composteurs (150 ou 400 litres) proposés par la CCVBA sont accompagnés de bio-seaux et de mini-fourches. Pour en bénéficier, une contrepartie financière de 15 € est demandée.

Si vous ne disposez pas de jardin, des lombricomposteurs sont mis à disposition (contrepartie financière 20€).

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous au 04 84 510 620.

Concerne le mobilier/électro-ménager volumineux ne pouvant être mené en voiture en déchèterie.

Service limité à 3 unités maximum par foyer, accessibles à notre équipe, en bordure de voie publique. Les dépôts d'encombrants posés au sol sans rendez-vous sont des dépôts sauvages et passibles d'amendes.

Astuces pour bien trier

N'emboîtez pas vos déchets les uns dans les autres pour gagner de la place dans le bac jaune.

Ne pas jeter les journaux avec leur film plastique : les journaux et les films plastique sont recyclables, mais pas dans la même filière.

CCVBA - 23 Avenue des Joncades Basses
Lundi - vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
vallee-des-baux-alpilles.fr | Tél. 04 84 510 620

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le débroussaillage, obligation légale, est la manière la plus efficace de prévenir les feux de forêts, de limiter la propagation des incendies, de protéger les biens, les personnes et les Alpilles.

Il s'applique dans les massifs forestiers, et les secteurs situés à moins de 200 mètres de ces derniers (zone de protection).

Brûlage des déchets verts

Sauf exceptions, le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit partout et toute l'année.

Broyage des déchets verts

Ce service à domicile, réservé aux particuliers, est proposé par la Communauté de communes.

Tarifs : 45 € si vous gardez le broyat pour paillage, 70 € si vous souhaitez son évacuation.

Prise de rendez-vous au 06 68 12 96 44, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h.

L'EAU

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement à Saint-Rémy-de-Provence sont gérés par la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles.

Pour toute ouverture ou fermeture d'un compteur d'eau, veuillez contacter, ou vous rendre à la régie de l'eau.

Moyens de paiement : mensualisation ou prélèvement à échéance, pensez à choisir le prélèvement automatique. Toutes les infos sur le site de la CCVBA mes démarches en ligne.

CCVBA - Régie de l'eau et de l'assainissement
Zone de la Massane
Tél. 04 90 54 54 20
eau.assainissement@ccvba.fr

ANIMAUX

Les chats ou chiens errants sont à signaler aux services techniques municipaux (animaux d'élevage non pris en charge).

- du lundi au vendredi (heures ouvrées) au 04 90 92 70 26
- la nuit, le week-end, les jours fériés au 06 16 78 61 84 (astreinte)

OÙ STATIONNER, À QUEL PRIX ?

Le plan de stationnement à Saint-Rémy comporte 3 zones à différents niveaux de tarification ; il est valable toute l'année, 7 jours sur 7.

- En zone verte, le stationnement est gratuit pour tous.
- En zone orange, le stationnement est gratuit pour les détenteurs du macaron annuel.
- En zone rouge, le stationnement est payant pour tous. Le tarif est de 2 euros par heure, entre 9h et 19h. Les 45 premières minutes sont gratuites.

Macaron de stationnement

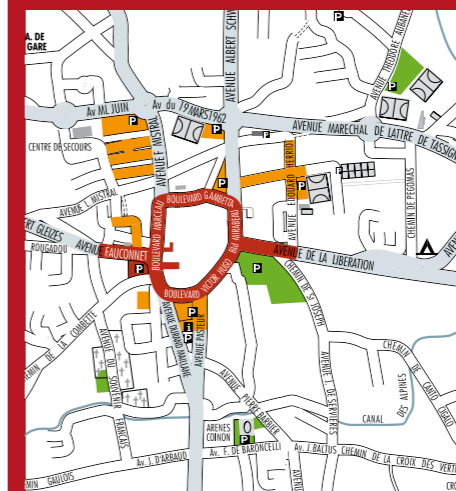
Ce macaron annuel est réservé aux Saint-Rémois et aux salariés non saint-rémois travaillant dans le centre ville. Il est en vente au poste de police municipale aux horaires d'ouverture.

Tarifs : 15 € pour les Saint-Rémois, 50 € pour les salariés.

Pièces à fournir :

- carte grise du véhicule
- justificatif de domicile
- pour les non-résidents : K-bis ou attestation employeur

Police municipale
8-12 avenue de la Libération
Tél. 04 90 92 58 11



SÉCURITÉ

Opération tranquillité vacances

Vous partez de votre domicile pour un week-end, une semaine ou plus, venez le signaler à la Police municipale. Après avoir renseigné une fiche, des patrouilles plus fréquentes seront effectuées autour de votre domicile pendant votre absence.

Bornes de recharge électrique

La commune compte 4 bornes publiques (8 points de charge) :

- Parking Jean-Jaurès
- Parking du Général de Gaulle
- Parking de la Libération
- Av. Louis Mistral

Elles font partie du réseau « Simone » déployé sur le territoire par la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles (CCVBA) et au niveau départemental. Elles sont accessibles avec ou sans abonnement, et l'application smartphone Alizé permet de connaître à tout moment leur disponibilité.

Il existe aussi 8 points de charge (Wallbox) privés ouverts au public (parking Roumanille, Kilowatt Zone de la Massane).

UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ?

En cas d'emménagement, de déménagement ou de travaux sur le domaine public, vous devez effectuer une demande via le site de la ville afin d'obtenir une autorisation. Un arrêté de voirie sera alors rédigé par le service concerné.

Ces demandes d'arrêts sont entièrement dématérialisées et doivent parvenir une vingtaine de jours avant travaux via le site de la ville, rubrique : Vos démarches / Occupation du domaine public.



Dispositif de vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la délinquance, la ville dispose de 50 caméras qui couvrent des lieux stratégiques, définis par la gendarmerie et la police municipale au regard des besoins.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Maison des associations (service municipal), est un ensemble de locaux mis à disposition des associations saint-rémoises. Elle est aussi un pôle ressources pour la vie associative.

La Maison des associations tient à jour l'annuaire des associations et renseigne le public sur leurs activités et leurs projets. Elle organise chaque année la Journée des associations, qui permet à celles-ci de présenter leurs activités aux Saint-Rémois.

La ville compte plus de 180 associations actives, toutes catégories confondues. Retrouvez la liste exhaustive sur le site de la ville ou en vous rendant dans les locaux espace de la Libération.

Maison des associations
Espace de la Libération
Tél. 04 32 60 67 33
maisondesassociations@ville-srdp.fr

VIE SPORTIVE

La ville construit, gère et entretient la majorité des équipements sportifs. Le service des sports en assure l'entretien au quotidien pour le confort et la sécurité du public.

Plus d'une trentaine de disciplines sportives différentes sont proposées aux Saint-Rémois par autant d'associations. Chaque activité est un temps privilégié d'ouverture, de respect mutuel, d'expression des qualités des individus.

Service des sports
Maison des associations
Espace de la Libération
Tél. 04 32 60 67 36 / 06 13 89 85 11
sports@ville-srdp.fr



PARCS

La commune de Saint-Rémy-de-Provence compte plusieurs parcs et jardins, ombragés et aménagés, accessibles au public.

- Arènes Barnier
14 Boulevard Gambetta
- Square Joseph-Mauron
Place Jean Jaurès
- Parc de l'Argelier
Domaine de l'Argelier, route d'Avignon
- Jardins de la maison du Parc naturel régional des Alpilles
2 Boulevard Marceau
- Square Verdun
Rue Roger-Salengro

sur les spectacles estampillés *À voir en famille* de la saison. En effet, les accompagnateurs, dans la limite de deux adultes pourront bénéficier du tarif abonné. La carte est valable une saison.

Alpilium
Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

SAISON CULTURELLE

De nombreux spectacles sont programmés chaque année, à la salle de l'Alpilium, par le service culturel. Demandez le guide à l'office de tourisme.

Carte abonnement :

Gratuite pour l'achat de 3 spectacles par personne minimum à un tarif très attractif.

Carte famille

En achetant cette carte à 0,50 €, vous bénéficiez d'un tarif très intéressant



ALPILIUM
Saint-Rémy-de-Provence

LE MUSÉE DES ALPILLES

Au cœur historique de Saint-Rémy-de-Provence, le musée des Alpilles (musée municipal), est installé dans l'hôtel Mistral de Mondragon, ancien hôtel particulier d'époque Renaissance.

Classé Monument historique, le bâtiment, est construit autour d'une remarquable cour intérieure.

Il comporte une exposition permanente d'ethnologie et d'arts graphiques. Plusieurs expositions temporaires sont organisées chaque année. De nombreuses activités y sont proposées tout au long de l'année, pour les enfants, les ados et les adultes.

Musée des Alpilles
1 Place Favier
Tél. 04 90 92 68 24
museedesalpilles@ville-srdp.fr
museedesalpilles.fr



CARTE AMBASSADEUR DU PATRIMOINE

La carte Ambassadeur du patrimoine, donne aux habitants de Saint-Rémy-de-Provence l'accès gratuit aux grands sites culturels de leur commune, que sont le site archéologique de Glanum, l'hôtel de

Sade, le cloître Saint-Paul, le musée Estrine et le musée des Alpilles.

La carte Ambassadeur du patrimoine se retire au musée des Alpilles. Attention : la carte est nominative. Il est indispensable de se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile !

Les détenteurs font par ailleurs partie du Club des ambassadeurs du patrimoine, qui leur permet de recevoir des informations des partenaires et d'être invités aux événements organisés par ces derniers.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JOSEPH-ROUMANILLE

Une des missions de la bibliothèque est de promouvoir la lecture publique. Le prêt de livres et autres documents y est entièrement gratuit, l'établissement proposant un vaste choix d'ouvrages, autant pour les adultes que pour les enfants (espace dédié), de même que des disques, des DVD, des œuvres.

Le premier étage constitue un espace où l'on peut lire et étudier au calme. Une salle de travail propose des documents sur la Provence. Une artothèque permet également l'emprunt d'œuvres d'art. La bibliothèque propose ainsi près de 20 000 titres consultables directement.

Un accès wifi et 2 postes informatiques sont à disposition du public.

La bibliothèque est aussi le conservatoire du patrimoine écrit et imprimé de la commune, et plus généralement des Alpilles et de la Provence. Un riche fonds de réserve met à la disposition du public – consultation sur place uniquement – une collection documentaire consacrée à la Provence (histoire, archéologie, littérature), ainsi qu'aux personnages ayant vécu à Saint-Rémy-de-Provence (Nostradamus, Van Gogh, etc.).

Par ailleurs, les archives municipales sont consultables à la bibliothèque, ses pièces les plus anciennes datant de la période médiévale.

Des ateliers tout au long de l'année : cercle de lecture, soirées jeux, contes magiques, escapes games, lecteurs en herbe (moment de lecture dédié aux 0-3 ans), ateliers d'écritures, activités créatives, etc.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES

Le conservatoire de musique est un établissement public d'enseignement artistique agréé par l'État.

Il fonctionne dans un cadre intercommunal avec les écoles de musique de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette.

200 élèves fréquentent l'école à Saint-Rémy-de-Provence et reçoivent un enseignement musical complet dispensé par 40 professeurs diplômés d'État.

Conservatoire de musique du Pays d'Arles | Domaine de l'Argelier, Route d'Avignon | Tél. 04 90 92 49 67

RESTER INFORMÉ : LES BONS RÉFLEXES

Pour ne manquer aucune information sur l'actualité municipale et locale, quelques sources utiles à suivre !

Sur internet

- **Site internet de la ville :** www.mairie-saintremydeprovence.com : vous retrouverez toutes les informations de ce guide et bien plus encore (agenda des événements, annuaire des associations...). Lors de votre première visite, profitez-en pour vous inscrire à la **newsletter bimensuelle** en renseignant votre adresse e-mail en bas de page.

- Téléchargez l'**appli mobile** *Ville Saint-Rémy-de-Provence*, pour recevoir des alertes mais également pour signaler tout désordre que vous pourriez constater sur le domaine public.



- **Page Facebook** Ville de Saint-Rémy-de-Provence : près de 10 000 personnes suivent cette page indispensable !

- La ville a aussi une **chaîne Youtube** ! Abonnez-vous vite !

- Page Facebook et site de la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

- Suivez l'actualité de l'Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)

- Recommandée également : la page Facebook du Parc naturel régional des Alpilles

Sur papier

- **Le journal municipal** sort chaque mois et est distribué dans les boîtes aux lettres par l'association Delta Sud Initiatives ;

- le guide des festivités *Festejo*, gratuit, est disponible à l'Office de tourisme ;

- retrouvez l'agenda des événements chaque mois dans le journal gratuit *Farandole* ;

- l'actualité de la commune est évoquée quotidiennement dans le journal *La Provence*...

Vous retrouverez également quelques infos essentielles sur le **panneau électronique** situé sur le boulevard Marceau.

NUMÉROS UTILES

Hôtel de ville

Place Jules Pellissier
04 90 92 08 10
contact@ville-srdp.fr

- Secrétariat général
Tél. 04 90 92 70 24

- État civil
Tél. 04 90 92 70 34

- Élections / cimetière
Tél. 04 90 92 70 20

- Service financier
Tél. 04 90 92 08 10

- Ressources humaines
Tél. 04 90 92 08 10

- Service Enfance et Famille
Tél. 04 90 92 70 30

- Arrêtés de voirie
Tél. 06 16 78 61 99

- Service communication
Tél. 04 90 92 70 12

- Service de l'action culturelle
Tél. 04 90 92 70 37

- Service archives et patrimoine
Tél. 06 21 15 35 42

- Service urbanisme
Tél. 04 90 92 08 10

- Démocratie participative
Tél. 06 25 68 10 02

Espace de la Libération

Av. de la Libération

- Maison des associations
Tél. 04 32 60 67 33

- Police municipale
Tél. 04 90 92 58 11

- Placiers
Tél. 04 90 26 36 82

- Relais petite enfance RPE « Alpilles-Montagnette »
Tél. 04 90 24 33 55

- Liber'espace
Relais emploi, passeports / CNI, pôle numérique
Tél. 04 32 60 67 38

Services techniques

Zone de la Massane
Tél. 04 90 92 70 26

Voirie, bâtiments, espaces verts, propreté urbaine, service environnement, équipe de proximité

CCAS

14A Boulevard Gambetta
Tél. 04 90 92 49 08

Musée des Alpilles

1 Place Favier
Tél. 04 90 92 68 24

Bibliothèque municipale Joseph-Roumanille

4 Bd Gambetta
Tél. 04 90 92 70 21

Maison de la jeunesse

11 bis av. Félix-Gras 13210
Tél. 04 90 90 56 17

Alpilium

Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Route d'Avignon (Argelier)
Tél. 04 90 92 49 67

Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

23 Av. des Joncades Basses
Tél. 04 90 54 54 20

Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence

Place Jean-Jaurès
Tél. 04 90 92 05 22

Parc naturel régional des Alpilles

2 Boulevard Marceau
Tél. 04 90 90 44 00